



Infolettre N°51 - février-mars 2015

Balises

Trait d'union entre
les acteurs engagés de la



Envoyez vos articles,
vos suggestions...



La gestion financière de Tolbiac, exercice d'équilibre délicat.

Le comité directeur m'a confié en septembre dernier la responsabilité de Trésorier de notre fédération, après le départ de Marc de La Hossieraye.

Le budget voté début 2014 prévoyait un résultat déficitaire de - 98 845 €. Grâce à une gestion serrée

Claude Saint-Dizier

et un contrôle budgétaire rigoureux, notre compte de résultat dégage un bénéfice. C'est donc une situation financière saine que nous présenterons à l'Assemblée Générale du 27 mars à Tautavel.

En 2014, après plusieurs années de baisse, les produits d'exploitation ont augmenté de 6%. Le montant des licences, avec une hausse de 3 % des adhésions, s'est élevé à 4 674 K€.

Sur cette somme, 2 557 K€ ont été reversés aux comités, soit 54 % de ce montant.

Cette gestion nous permet de mettre en œuvre une stratégie de développement pour les années futures.

Lors de l'assemblée générale sera présentée une première projection de budget prévisionnel d'investissements et d'amortissements jusqu'en 2020.

La pratique de la randonnée est en pleine expansion, notre fédération est reconnue par les collectivités et le Ministère comme "LE" spécialiste de la randonnée.

Notre programme numérique va répondre aux attentes de tous les acteurs du tourisme, des partenaires, des collectivités et des 18 millions de pratiquants réguliers.

Nous nous sommes donné les moyens de le réussir en tenant compte de la baisse inéluctable des financements publics (Ministère, CNDS) qui va impacter les recettes des comités comme du national.



Agenda

- Formation ARA : "S'approprier le dispositif de labellisation fédérale des PR", le 8 avril, à Tolbiac (Paris 13ème) et "Organiser une offre destinée à un public jeunes", le 10 avril, à Tolbiac (Paris 13ème)
- AG annuelle et Congrès de la FFRandonnée, du vendredi 27 au dimanche 29 mars 2015, à Tautavel (Pyrénées-Orientales)
- 2è Rassemblement Européen - E12 "L'Arc Méditerranéen", du 1er au 6 juin 2015, à La Colle Sur Loup (Alpes-Maritimes)
- Voyage d'inauguration du GR®A1 (Sentier International des Appalaches), du 7 au 21 septembre 2015, au Québec (Canada)
- EURORANDO 2016, du 10 au 17 septembre, en Scanie (Suède)

C'est pourquoi, par la réalisation de produits numériques qui commencent à générer des ressources, par des actions à destination des randonneurs, licenciés ou non, et par l'augmentation du prix de la licence qui sera proposée à Tautavel, nous mettons tout en œuvre pour assurer des moyens pérennes nous permettant de préserver notre autonomie financière et de poursuivre nos développements.

Au plaisir de vous retrouver à la fin du mois en terre catalane !

Claude Saint-Dizier
Trésorier fédéral

Augmenter le tarif de nos licences, oui, mais pourquoi ?



Le premier trimestre de l'année est toujours un temps très fort de la vie associative au sein de notre réseau. Les assemblées générales des comités se succèdent préparant l'assemblée générale fédérale qui se tiendra le 27 mars prochain à Tautavel (Pyrénées-Orientales). Au cœur des débats en ce début 2015, **l'augmentation du tarif de la licence associative.**

En effet, **le Comité directeur a soumis au réseau une proposition volontariste d'augmentation de 5 € (ou une seconde proposition à 2,50 €, si, par son vote, l'assemblée générale n'approuvait pas la**

première. Seule la saison sportive 2015-2016 est concernée.)

Pourquoi une telle proposition ? Parce qu'il a mené une série d'analyses de l'environnement économique actuel de notre fédération et que celles-ci ont montré la nécessité d'anticiper les tendances lourdes qui vont nous impacter dans les années à venir.

Jusqu'à présent la Fédération a pu proposer une licence à prix attractif (notamment par rapport à d'autres fédérations proches de nos activités), grâce à l'appui financier de nos différents partenaires publics et privés. Or, cet appui se réduit : baisse de la participation de l'Etat à la fois au niveau national (moins 175 000 € sur la convention d'objectifs avec le ministère des Sports sur les 10 dernières années) et au niveau territorial (baisse du budget de 13 millions d'euros du Conseil National de Développement du Sport d'ici 2017 – CNDS - et augmentation du seuil minimal de demande de subvention, ce qui a eu pour effet une baisse de 100 000 € de financement pour les clubs de la fédération entre 2013 et 2014) ; baisse des financements des collectivités territoriales et des partenaires privés associée à une exigence plus forte de contreparties, l'érosion de la vente des topo-guides papier et la diminution de la participation financière des collectivités sur les projets d'édition (environ 5 % chaque année).

Ajoutons à cette liste la mise en place de la réforme territoriale en cours qui générera, sans nul doute, outre les adaptations aux nouvelles régions et métropoles, des modifications dans les compétences des nouvelles structures et donc de leurs priorités.

Face à cette situation, **le Comité directeur s'est donné comme priorité de consolider l'autonomie financière de toutes les structures fédérales (national, comités départementaux et régionaux)**, imaginant même, à l'horizon 2016-2017, la création d'un fonds de développement pour accompagner les projets des comités et des clubs.

C'est donc porté par cette volonté que le Comité directeur soumettra cette proposition d'augmentation aux suffrages de l'assemblée générale de Tautavel (66) et que les administrateurs fédéraux participent aux assemblées générales des comités afin de dialoguer avec eux, comme avec les associations affiliées.

A noter : Au cours des assemblées générales des comités, une question est revenue de façon récurrente : **à quoi sert la part nationale de la licence ?** Le schéma ci-dessous nous permet de visualiser la situation en 2014.

Notons que les marges générées par les autres activités (itinéraires, éditions, partenariats) et les fonds de réserve, assurent le financement du programme numérique.





Les infos en réseau



Cotation des randonnées, suivez le guide !

L'évaluation de la difficulté d'une randonnée pédestre est un sujet cher à de nombreux pratiquants. Les sports de nature tels que le ski de randonnée, l'escalade ou encore les sports d'eaux vives ont tous développé des référentiels de cotation et ce, depuis de nombreuses années. La randonnée pédestre n'était pas en reste.

Chacun y allant de sa propre initiative, que ce soit les agences de voyage spécialisées dans les treks, les éditeurs de guides de randonnée, voire les collectivités territoriales désireuses d'offrir cette information précieuse aux randonneurs venant découvrir leurs localités.

Un large éventail de systèmes de calcul et de représentations de la difficulté qui, s'il revêt un caractère louable, n'en demeure pas moins peu clair pour le pratiquant.

La FFRandonnée a donc longuement réfléchi à la création d'un système de cotation faisant référence au plan national. En 2014, la cotation a connu une embellie décisive avec la signature d'un partenariat avec IBP index (société informatique catalane ayant développé un système de calcul de l'effort. Notre fédération qui travaille à leur côté depuis plus de deux ans est capable aujourd'hui d'utiliser leur plateforme). Actuellement, la cotation franchit un cap supplémentaire : le concept est posé, les termes arrêtés, le guide de la cotation va pouvoir enfin paraître. Avec concision et clarté, celui-ci explique brièvement l'esprit de la cotation avant de décliner les 3 critères permettant d'exprimer au plus juste la difficulté des randos :

- * L'**effort**, par le truchement du système de calcul IBP index/ FFRandonnée,
- * La **technicité**, par la signalisation de la présence ou non d'obstacles plus ou moins importants
- * Le **risque**, c'est-à-dire la gravité plus ou moins importante des accidents corporels en cas de chutes ou de glissades. A titre d'exemple, une sortie de club pourra être relativement corsée physiquement, sans réelles difficultés techniques mais avec quelques passages risqués nécessitant une plus grande vigilance.

La préconisation est de partager cette cotation et de vous y référer au sein des clubs, entre pratiquants et animateurs, au niveau des comités, entre amis ; la Fédération poursuivant son travail afin que le plus grand nombre de randonneurs puissent s'approprier l'outil et pratiquer son activité sportive dans les meilleures conditions possibles.

Votre contact à la Fédération : manthoine@ffrandonnee.fr

Crédit photos : FFRandonnée



Veillons ensemble à la protection de nos chemins



Les menaces qui pèsent sur les chemins (lutte contre l'aliénation des chemins ruraux, contre l'artificialisation des sols, etc.) peuvent naître de problématiques environnementales ou foncières impliquant le droit des chemins. Si leur nature est différente, le but poursuivi est le même et de plus en plus de comités engagent des actions, ou s'associent à celles menées par d'autres associations, pour protéger les chemins supports d'itinéraires de randonnée.

Pour fournir aux comités un appui et ainsi faciliter leurs démarches, le groupe Développement Durable a vu ses missions étendues à la protection des chemins en général. Autour de Claudie Grossard, administratrice en charge de la protection des chemins, il se compose de Bernard Chéneau, Alain Guéguen, Séverine Ikkawi, Valérie Lecurieux et Laurence Russat.

La genèse de ce groupe est en adéquation avec l'action militante de la Fédération. L'article 3 de ses statuts, qui définit l'objet social, indique que « (la Fédération) intervient dans les domaines de la protection de la nature et de l'environnement, et la préservation de ses itinéraires, par tous moyens y compris devant les tribunaux ... Elle représente et défend les intérêts des randonneurs pédestres et de leurs associations auprès des pouvoirs publics et dans les organismes internationaux y compris devant les tribunaux » et en adéquation avec l'objectif 2 du Plan fédéral « Sauvegarder et promouvoir le patrimoine des chemins ». **C'est donc pour accompagner notre réseau dans son combat pour la protection des chemins supports de nos itinéraires, notre stade, que la mission de ce groupe trouve toute sa justification.**

Le soutien apporté aux comités prendra la forme de **conseils sur les moyens à disposition pour des actions à entreprendre et sur les procédures à suivre, notamment en cas de contentieux.** La protection juridique permet également la prise en charge des frais de justice liés à une action contentieuse, ce que le groupe coordonne en lien avec l'assureur, la Commission Nationale Sentiers et Itinéraires et selon les orientations du pôle Aménager du plan fédéral.

Par ailleurs le groupe assurera une **veille juridique sur les évolutions du droit de l'environnement et du droit des chemins** afin de pouvoir réagir en cas de changement majeur. Dans un cadre plus politique, il conduira des actions de lobbying auprès des acteurs de l'environnement et des parlementaires.

La saisine du groupe se fera par le comité, à l'adresse suivante :
pce@ffrandonnee.fr

Crédit photos : Fotolia



Belambra et Sojasun, deux partenaires de choix pour la FFRandonnée



Belambra vient compléter l'offre de clubs et résidences vacances dont bénéficient les adhérents de la Fédération. Acteur majeur de sa catégorie, notre nouveau partenaire propose 58 destinations situées dans les plus beaux coins de France, soit autant de cadres exceptionnels dont vous pourrez profiter au départ des itinéraires de randonnée que vous emprunterez ! Le soir, vous bénéficierez de moments relaxants et conviviaux au sein d'hébergements confortables et de qualité, ainsi que d'une restauration généreuse servie sous forme de buffet.

Dans le cadre de ce partenariat, la FFRandonnée propose à ses adhérents des remises comprises entre 6% et 10% sur les séjours en clubs et résidences vacances et 5% de bonus supplémentaires sur toutes les offres de première et dernière minute avec le code promo «RP».

Toutes les infos sur www.belambra.fr/collectivites (login : FFRP - mot de passe : 11299S).

Sojasun renouvelle son partenariat avec la FFRandonnée pour une durée de 3 ans, souhaitant faire de la randonnée un des territoires d'expression de son dispositif "Athlètes du Bien-être by Sojasun" et ainsi mettre en avant une équation simple : "sport + plaisir + alimentation = bien-être".

Dans le cadre de ce partenariat, plusieurs actions seront mises en œuvre au sein de la FFRandonnée : une nouvelle rubrique nutrition sur le site internet national, des actions de communication sur les différents supports fédéraux et ceux de Sojasun, ou encore le parrainage de randonnées grand public à partir du printemps.

2 nouveaux partenariats qui démontrent la volonté de la Fédération d'accroître ses offres auprès de ses adhérents et d'augmenter sa notoriété auprès du grand public.

Davantage d'informations sur le site http://www.ffrandonnee.fr/_14/partenaires.aspxlui.

Crédit photos : Fotolia



Inauguration du GR® A1 au Québec : franchissez le pas !



Nous vous en avons parlé dans Balises fin 2014, la Fédération a homologué en GR® le Sentier international des Appalaches – Québec (SIA-QC), sous l'appellation GR® A1 (soulignant ainsi qu'il s'agit du premier itinéraire de Grande randonnée en Amérique).

Pour mémoire, long de 3468km, celui-ci relie Terre-Neuve à l'état du Maine (USA), en passant par le Nouveau Brunswick et la Nouvelle Écosse. Au Québec, il traverse la péninsule de Gaspésie du nord-est au sud-ouest, sur plus de 650 km.

Ce nouveau GR® sera officiellement inauguré en septembre 2015. Pour marquer l'événement, la Fédération réunira une délégation de 150 randonneurs, lors d'un voyage qui se déroulera en Gaspésie, du 7 au 21 septembre 2015 (soit 15 jours / 14 nuits). Les participants auront l'occasion d'admirer tout en randonnant une large variété de paysages : des côtes aux falaises abruptes, aux décors champêtres, en passant par les milieux montagnards très sauvages, certains de type boréal.

Les forfaits comprendront l'hébergement, le transport, les déjeuners, repas et autres collations, ainsi les participants seront entièrement pris en charge de l'accueil à l'aéroport de Montréal jusqu'au retour à l'aéroport à la fin du séjour.

L'information sur ce voyage inaugural est disponible à l'adresse www.sia-iat.com/Voyage_GR_2015.html

Crédit photos : Fotolia



Finistère et Pas-de-Calais avancent à grand pas dans le numérique !



Depuis l'entrée du Comité dans le programme numérique fédéral, en décembre 2012, près de 3200 km (1364 km de GR® et 1820 km de PR) de **chemins finistériens** ont été intégrés au WebSig. Les 5 gestionnaires du département ont, entre autres, « transformé ces traces en tronçons, les adaptant au scan IGN, les accrochant au maillage existant, traquant et éliminant les intersections rebelles, reprenant sans relâche leur travail sur les recommandations de l'administratrice ». Cette valeureuse équipe, incluant les deux salariés du comité, travaille encore aujourd'hui en liaison étroite avec la commission "sentiers et itinéraires" et le responsable des topo-guides.

Chaque gestionnaire à la charge d'une zone géographique bien définie et dispose de plusieurs binômes de collecteurs ; il utilise le WebSig comme un outil de travail et de communication entre les associations, les collectivités et le conseil général ainsi que pour la surveillance du réseau des itinéraires fédéraux. Les réunions et échanges réguliers avec les responsables baliseurs assurent une cohésion exemplaire au sein du comité.

Un peu plus au nord de l'hexagone, le **Comité du Pas-de-Calais** a adhéré quant à lui au programme numérique début 2013, consacrant la première année au recrutement de ses acteurs et à leur formation. Quatre stages collecteurs - dont le dernier en mai 2014 - et deux stages gestionnaires ont permis de former 36 collecteurs, pour 7 gestionnaires selon l'objectif d'origine. Après quelques exercices sur la plateforme de formation, les premières collectes ont été déposées sur la plateforme de production fin 2013, le rythme s'accéléralant en 2014. Si les collecteurs, enthousiastes, apprécient toujours leurs missions - certains étant même prêts à intervenir hors de leur territoire-, pour les gestionnaires, les premiers pas ont été en revanche plus difficiles. Rapidement confrontés « à ces intersections qu'on n'arrive pas toujours à rendre uniques du premier coup ou à ces habillages qui ne s'accrochent pas à l'endroit voulu », il leur a fallu beaucoup de temps et beaucoup d'échanges de courriers pour arriver à s'approprier les fonctionnalités de l'outil ! Pourtant, le résultat en valait la peine : sur l'ensemble des gestionnaires formés, 4 sont actuellement actifs et fournissent un travail de très grande qualité, certains, avouant même « commencer à y prendre du plaisir ».

A ce jour, plus de 45% des itinéraires PR répertoriés dans le département 62 ont été numérisés, importés dans le websig et validés par l'administrateur national. Pour les itinéraires GR® ou GR® de Pays, certains sont entièrement terminés. Pour les autres, ils ont déjà été traités en partie avec les tronçons communs aux PR et il ne reste plus que 50% de leur longueur environ à numériser.

Le but avoué d'achever la numérisation sur l'ensemble du département à fin 2015 reste encore tout à fait réalisable...

Rendez-vous par ailleurs à Tautavel, pour ceux qui participent au Congrès fédéral, sur l'espace numérique ouvert à tous les comités présents pendant les 3 jours de la manifestation (27, 28 et 29 mars) !

Et aussi ... **La conversion numérique réussie pour le topo-guide GR® « Le Mercantour Vallée des Merveilles », une 1ère dans les Alpes-Maritimes**

Après la création des tronçons et la mise à jour de la géométrie des itinéraires GR®5, 52 et 52A dans le websig, les parcours géodirigés ont été créés dans le publiweb par le responsable éditions du Comité départemental des Alpes Maritimes, en récupérant les textes du topo-guide papier initial. Ces données, complétées par les textes de présentation, les articles thématiques et les photos, ont permis de finaliser le topo-guide qui sera le premier issu de la chaîne de production numérique. Les rééditions ultérieures seront facilitées mais surtout les données seront disponibles pour d'autres utilisations : éditions numériques, fiches randos, etc...

Nous y reviendrons plus longuement dans un prochain Balises !

Crédit photos : FFRandonnée



En Bref

Enquête de lectorat Balises, premier bilan !

Suite au sondage que nous avons réalisé auprès de vous, nous avons reçu 450 réponses et nous vous en remercions.

Si **91% des répondants reçoivent régulièrement l'infolettre, ils sont 96% à apprécier son format**. La ligne éditoriale séduit également même si la plupart des sondés sont demandeurs de davantage de retours d'expériences et de témoignages émanant du terrain. **Parmi les rubriques les plus lues ou qui intéressent le plus, le dossier arrive en tête (77%)**, devant les informations en réseau (58%), à égalité avec les brèves... Enfin, paradoxalement, si **plus de la moitié de ceux qui se sont exprimés ne souhaitent pas abonner d'autres personnes, certains parmi eux entreprennent néanmoins la démarche de diffuser la lettre auprès des adhérents** de leurs clubs(*)

Si vous avez des questions concernant cette enquête, adressez-vous à balises@ffrandonnee.fr

(*) *Vous avez été nombreux à vous interroger sur les destinataires du Balises. Sachez, à toutes fins utiles, que l'infolettre fédérale est diffusée à ce jour auprès des bénévoles engagés de la Fédération : administrateurs de comités, membres des bureaux des clubs, animateurs, baliseurs ... Et, pour rappel, il suffit de renseigner votre adresse courriel et votre fonction associative dans le site de gestion de la Vie fédérale pour être surs de bien recevoir dans votre boîte mail les 8 numéros de Balises édités chaque année !*

« Randonner, c'est bon pour la santé », avec la Fondation ARC

Le saviez-vous ? De nombreuses femmes guéries du cancer, suivent à la ménopause, un traitement d'hormonothérapie durant plusieurs années – généralement cinq – afin de réduire les risques de récurrence. Ce traitement n'est pas toujours évident à suivre en raison de l'apparition d'effets secondaires parfois lourds et notamment des douleurs articulaires sévères, survenant chez près de la moitié des femmes traitées. Un essai clinique, mené à l'Université de Yale (Connecticut) a comparé l'efficacité de l'approche médicamenteuse pour gérer les douleurs à celle d'un programme basé sur la pratique relativement intense de la randonnée. Pendant un an, la moitié des patientes a été suivie selon le protocole habituel, tandis que l'autre moitié a suivi un programme de 2h30 de pratique hebdomadaire encadrée, ainsi que deux séances de renforcement musculaire. Le résultat est significatif : après un an, les douleurs déclarées par les patientes ont été in fine moins intenses dans le groupe ayant pratiqué une activité physique (- 29 %) que dans le groupe ayant suivi la médicalisation classique (+ 3 %).

Ainsi, la pratique d'une activité comme la randonnée aurait le double bénéfice d'améliorer la qualité de vie de la patiente et de faciliter son adhésion au traitement, réduisant par là-même les risques de récurrence.

La coupe de France des clubs 2015 approche à grand pas

La finale de la coupe de France des clubs de randonnée se disputera du 3 au 5 juillet prochain à La Bourboule (Puy-de-Dôme). Ce week-end permettra aux équipes ayant obtenu le plus de points à l'issue des manches qualificatives de conquérir le titre mis en jeu dans chacune des 3 catégories : féminines, mixtes et hommes.

Comme lors de la précédente édition à Chapelle-des-Bois, un entraînement (le vendredi), une soirée conviviale (le samedi) et une randonnée (le dimanche) seront proposés en marge du Rando challenge®. Chacun pourra participer à cette fête de la randonnée grâce aux épreuves « découverte » et « non qualifiés » organisées pour l'occasion.

N'hésitez pas à venir découvrir ou redécouvrir le massif du Sancy lors de ce grand rendez-vous annuel sportif de la Fédération.

Votre contact : tpoirson@ffrandonnee.fr

Quelles évolutions administratives pour nos associations en 2015 ?

Balises vous le rappelait l'année dernière, la dématérialisation de vos documents devenait obligatoire en 2014. L'article e-crédation, e-modification et e-dissolution d'une association : **zéro papier (Lettrasso du 25-08-2014) explique en effet que le zéro papier est dorénavant la règle visant à simplifier la gestion administrative d'une association.**

En 2015, cette obligation porte sur 2 aspects. **Tout d'abord, pour tout changement de dirigeants, cette dernière doit signaler au greffe des associations, les modifications d'identités, de domicile et de fonction de ses dirigeants (président, trésorier, etc.) dans les 3 mois.** Pour remplir cette obligation, elle utilise le téléservice e-modification. La parution de cette modification au Journal Officiel n'est cependant pas obligatoire. Ensuite, **dans le cas où ses ressources évolueraient, à savoir si le seuil des 60 000 € de recettes lucratives est dépassé, celle-ci aura le devoir de le signaler à l'administration compétente dans les 3 mois** également.

Dans tous les cas de figure, l'association devra faire figurer ces informations dans le registre spécial. Si elle ne respecte pas cette obligation, elle peut perdre son agrément ministériel ou sa reconnaissance d'utilité publique et se voir sanctionner par des pénalités fiscales (en cas de non-paiement d'impôts). Par ailleurs, ses dirigeants pourront être condamnés à une amende de 1 500 € (un montant pouvant être doublé en cas de récidive).

Restons vigilants !

Appel à projets Fondation EDF

La Fondation EDF, dont l'ambition est de valoriser des actions exemplaires et originales en faveur des jeunes, créait en 2010 ses premiers "**Trophées des Associations**" récompensant les initiatives des petites et moyennes associations (budget inférieur à 450 000 euros) domiciliées en France qui oeuvrent sur tout le territoire.

Depuis quelques jours, la 6^e édition est lancée ! Pour être éligible, **l'action réalisée doit s'adresser à un public âgé de moins de 30 ans et s'inscrire dans un des domaines suivants : lutte contre la précarité, lutte contre les discriminations, éducation à l'environnement, accès à la culture pour tous ou santé et prévention des risques.**

Au total, les 32 associations lauréates se partageront la somme de 400 000 €.

Vous êtes porteurs de projets à destination du jeune public au sein de votre club ou comité ? Alors faites-vous connaître ! Vous avez jusqu'au 25 mars pour proposer votre action auprès de la Fondation, en vous rendant à l'adresse <http://tropheesfondation.edf.com/appelaprojets>

Plus d'infos sur <http://fondation.edf.com/19/trophees-des-associations>, ou sollicitez tpoirson@ffrandonnee.fr, votre contact à la Fédération, pour bénéficier d'une aide afin de constituer votre dossier

